Compte rendu de la séance du lundi 27 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Bernard TRASSOUDAINE** à la Mairie de **Reygades** à **20 heures 00**
Date de la convocation : 21 juillet 2020
Date d'affichage de la convocation : 21 juillet 2020

Présents : Bernard TRASSOUDAINE, Jean-François DELPEUCH, Jean-Claude CHIRAC, Fabien SIMONEAU, Rémi MONFREUX, Guillaume ESCOBAR, Nadège THALER, Katherine VIEILLEMARINGE, Elisabeth MARROUFIN, Gérard VAILLE, Franck CHASSAGNE

Secrétaire(s) de la séance : Jean-Claude CHIRAC

ORDRE DU JOUR :

- Approbation Procès Verbal Séance précédente

- Vote du Budget Primitif 2020 Commune

- Vote du Budget Primitif 2020 Service de l'Eau

- AGEDI : Désignation d'un délégué

- Salle Polyvalente : Tarifs location

- Affaires diverses :
. Eclairage public
. Commission de contrôle des listes électorales :
- Choix d'un conseiller municipal
- Proposition de 3 délégués pour l'administration et de 3 délégués pour le tribunal judiciaire.

Délibérations du conseil :

APPROBATION PROCES VERBAL SEANCE PRECEDENTE (D 2020 034)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article.L2121-21 du CGCT ;

ARTICLE 1 :

Le Conseil Municipal, après en avoir eu lecture, approuve **à l'unanimité** le procès verbal de la séance **du 10 JUILLET 2020.**

ARTICLE 2 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TULLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 :
Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE (D 2020 035)

Commune (M14)

La balance du **BUDGET PRIMITIF 2020** se présente comme suit :

Equilibré en Recettes et en Dépenses à :

. Section de Fonctionnement : 208 161,00 €
. Section d'Investissement : 123 753,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité**

le **Budget Primitif 2020.**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 SERVICE DE L'EAU (D 2020 036)

SERVICE DE L'EAU (M49)

La balance du **BUDGET PRIMITIF 2020** se présente comme suit :

Equilibré en Recettes et en Dépenses à :

. Section de Fonctionnement : 42 807,00 €
. Section d'Investissement : 249 833,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité le Budget Primitif 2020**.

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DU SYNDICAT "AGENCE DE GESTION ET DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE " A.GE.D.I. (D 2020 037)

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de son élection en date du **23 Mai 2020,** il est nécessaire de désigner, conformément à **l'article 7 des statuts de l'A.GE.DI.**, un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité , relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE

– Monsieur **Guillaume ESCOBAR**, **Conseiller Municipal**, c**omme délégué de la collectivité**

au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article

10 des statuts.

– **AUTORISE**

Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaitre au

syndicat la présente décision.

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE (D 2020 038)

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les **tarifs de location de la salle polyvalente**, à compter du **01 Aout 2020**, comme suit :

- pour les habitants de la commune : **60,00 €**

- pour les personnes extérieures à la commune : **120,00 €**

- **30,00 €** supplémentaires dans le cas d'utilisation du chauffage.

- **15,00 €** supplémentaires en cas d'utilisation de la chambre froide

- un dépôt de caution de **150,00€** lors de la réservation de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**unanimité** des membres présents, approuve ces tarifs.

Le Maire, **Le secrétaire**